

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 janvier 2015

FACILITER L'EXERCICE, PAR LES ÉLUS LOCAUX, DE LEUR MANDAT - (N° 1725)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par
M. Philippe Doucet, rapporteur

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de la proposition par votre rapporteur de suppression de l'article 1^{er} A.